

Le moulin d'Uruffe

La présence sur l'Aroffe d'un moulin à eau ayant appartenu aux chanoines de Toul est attestée, dès le milieu du 17^{ème} siècle, par les plus anciens manuscrits. Il fut vendu en 1792 comme bien national (recherches de la famille Fringant). D'après les archives de l'Etat-civil, on trouve en 1797 aux commandes du moulin Jean Bourguet, auquel va succéder son fils François en 1820.

La force de l'eau entraînait les meules pour moudre les grains. Construire et entretenir un moulin coûtaient cher, c'est pourquoi la plupart des moulins sous l'Ancien Régime ont appartenu à des seigneurs, ecclésiastiques bien souvent. Le meunier était tenu d'entretenir le moulin et de le faire fonctionner le plus possible. Encore fallait-il que l'eau fût suffisante, ce qui excluait les périodes de gel et de sécheresse, et qu'il y eût de quoi moudre. Le meunier disposait par ailleurs d'une petite maison accolée au moulin pour se loger lui et les siens, d'un jardin, de quelques lopins de terre et d'un bout de pré, car on ne pouvait être meunier à plein temps toute l'année.

D'après les statistiques pour le département de la Meurthe, celles d'Emile Grosse de 1836 et celles d'Henri Lepage de 1843, il y avait toujours à Uruffe en ce milieu du 19^{ème} siècle un moulin à grains, de bon rapport précise E. Grosse, ce qui s'explique par la superficie accrue consacrée aux labours en raison de la forte croissance démographique de la première partie du 19^{ème} siècle. En 1846, le meunier est Mansuy Dourche. A la même époque fonctionne un chaufour, implanté au bord de l'Aroffe là où le ruisseau forme un coude en amont du canal du Merle.

Au cours du 19^{ème} siècle, les moulins à eau des communes rurales allaient se voir peu à peu dépossédés de leur fonction initiale au profit de la meunerie industrielle...une histoire évoquée par Alphonse Daudet dans « Le Secret de Maître Cornille ». Le moulin à grains d'Uruffe allait devenir ainsi un moulin à pierres. Uruffe disposait alors de carrières de pierres de taille réputées dans la région. La reconversion industrielle du moulin n'est très probablement intervenue que dans la deuxième partie du siècle

En 1855, le sieur Martin Dourche d'Uruffe, son propriétaire, « est autorisé à maintenir en activité un moulin à une paire de meules de blé, qu'il possède sur une dérivation du ruisseau d'Uruffe, et il s'engage à respecter le règlement le faisant fonctionner. »

Un problème d'irrigation

En 1866, un conflit éclatait entre 16 propriétaires, demandant l'autorisation de faire établir deux barrages sur l'Aroffe pour l'irrigation de leurs prés, et le sieur Dourche qui s'estimait privé d'une partie des eaux pour le fonctionnement de son usine. Ce dernier allait être débouté « en vertu des dispositions du Code Napoléon qui permettait aux propriétaires d'irriguer, pourvu que les eaux dérivées puissent retourner à leur cours ordinaire à la sortie des fonds irrigués. Il

résultait de la forme naturelle de la vallée que ces eaux feraient retour au ruisseau en amont de la dérivation du moulin appartenant au réclamant. »

L'arrêté réglementaire du 31 mai 1866 autorisait alors la demande pour l'irrigation de la vallée de l'Aroffe (prairie d'en haut sous la Roche) entre le four à chaux et le moulin. Les raisons évoquées : une prairie aride, fertilisable par l'irrigation. Parmi les demandeurs : François Mercier, Gratien Viard, Michel Bernard, Napoléon Colas, Mansuy Lataille, Eugène Fringant, Charles Mansuy, Victor Fringant, tous propriétaires résidant à Uruffe (Archives départementales 3S 322).

Dans la monographie d'Uruffe rédigée par M. Gille, instituteur : « il existe sur l'Aroffe, au bas du village, un moulin à eau connu sous le nom de moulin d'Uruffe, mais qui a été transformé. Aujourd'hui on y broie de la pierre blanche provenant des carrières d'Uruffe et qui, ainsi pulvérisée, est employée par l'industrie du verre sans avoir été préalablement transformée en chaux ». La pierre broyée a pu alimenter les verreries de Vannes-le-Châtel, à six km de là.

La fin du moulin d'Uruffe en 1897

C'est Victor Bon, fabricant de chaux demeurant à Vaucouleurs, qui est propriétaire du moulin. Par la pétition d'avril 1897, il renonce à tous les avantages des dispositions de 1855 réglementant son usine et demande d'être exonéré des charges spéciales que lui impose cet arrêté pour l'entretien du cours d'eau, et notamment du curage. L'activité n'y était certainement plus rentable au vu des frais envisagés.

En 1905, l'ancien moulin abandonné était en ruines. La commune qui venait de l'acheter à Monsieur Victor Bon était autorisée à reconstruire la ventellerie (Archives 3S 323).

Le site allait connaître d'autres aventures au 20^{ème} siècle, mais c'est une autre histoire...

Aujourd'hui, la roue restaurée qu'anime à nouveau le courant de l'Aroffe n'en finit pas de le faire renaître. Moulin à grains, moulin à pierres, devenu scierie au 20^{ème} siècle avec M. Charles Fringant ; l'ancienne bâtisse rénovée par ses petits-enfants, Didier et Jean-Luc Fringant, s'est transformée le temps d'un week-end en théâtre : la compagnie « Les Pieds dans la Lune » y est venue, tout exprès pour les amis et la famille des deux frères, mettre son talent au service d'une pièce originale (d'après l'Est Républicain du 4/ 06/ 2011).

A proximité de l'ancienne scierie, une usine de façonnage du bois s'est développée, avec aux commandes la famille Fringant.

PS : Un problème : à quoi servait le canal du Merle figurant sur la carte au 1/25000^{ème} ? A l'irrigation des prairies probablement.